

**EDUCATRICE/EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS –
DIRECTRICE ADJOINTE/DIRECTEUR ADJOINT
DE MULTI ACCUEIL**

Pôle éducation et vie de la cité – PEVC / Direction de l'éducation, l'enfance et la restauration – DEER /
Service enfance / Structures

Lieu de travail : Pôle enfance TINTINNABULE- KERYADO

Niveau d'emploi - Catégorie : A - Filière : Médico-sociale - Cadre d'emplois : Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Cotation RIFSEEP A5	Temps de travail Temps complet Régime de 37H30
Situation fonctionnelle - Référent hiérarchique - Positionnement	Directrice/directeur du multi accueil Par délégation de responsabilité, vous encadrez 14 agents permanents : 1 éducatrice de jeunes enfants, 1 cuisinière, 8 auxiliaires de puériculture et 4 agents de crèche.	
Relations fonctionnelles - Internes - Externes	Relations régulières avec le service enfance, les personnels vacataires et stagiaires - Relations avec les autres structures de la petite enfance - Relations avec les services des ressources humaines, techniques et finances. Relations permanentes avec les familles et le public - Relations régulières avec les intervenants, les organismes extérieurs, les partenaires (médecins, psychologues...) et la PMI - Relations ponctuelles avec les acteurs de la vie locale	
Mission principale	Vous participez à la direction et au fonctionnement du multi accueil collectif ainsi qu'à toutes les tâches dévolues à la directrice et la suppléer en cas d'absence (40%) Vous participez au bon accueil de l'enfant au sein de la structure collective et veillez à son développement psychomoteur et affectif (60%)	
Activités du poste	<p>En qualité d'adjoint(e) Suppléance et aide de la directrice dans la coordination et la gestion du multi accueil : gestion conjointe de l'occupation de la crèche (contrat, pointage), suppléance sur le budget de fonctionnement, participation à l'encadrement et à la gestion du personnel (plannings, réunions d'équipe), impulsion et suivi du projet d'établissement. En qualité de régisseur mandataire, procéder aux encaissements en chèque et numéraire, dans le cadre de la régie de recettes</p> <p>Participation à l'élaboration et mise en œuvre du projet d'établissement en étroite collaboration avec la directrice et L'EJE de terrain Être force de proposition Préparation et participation à des réunions de travail et de recherche avec l'équipe</p> <p>En collaboration avec l'EJE de terrain, animation et mise en œuvre des activités éducatives et ludiques adaptées aux rythmes, aux capacités et aux désirs de l'enfant Organiser, coordonner et animer des ateliers et actions pédagogiques, Participer à l'achat de matériel éducatif (jouets, jeux, livres et éléments de décoration)</p> <p>Accompagnement de l'équipe dans sa pratique Partage de connaissances et de bonnes pratiques, Veiller au bon respect du projet pédagogique avec l'ensemble de l'équipe, Co-construction d'activités, Relais entre le terrain et l'équipe de direction,</p> <p>Gestion de la relation avec les parents ou les substituts parentaux Organiser les conditions d'accueil de l'enfant et sa famille Favoriser l'accueil des parents dans un climat de confiance et de dialogue Favoriser le lien parents enfants Préparer et animer des réunions avec les parents</p> <p>Développement de partenariats Identifier et rechercher des informations ciblées sur l'éducation des jeunes enfants Développer et participer à un réseau professionnel lié à l'éducation et aux problématiques de l'enfance</p> <p>Formation et encadrement des stagiaires</p> <p>Participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être des enfants</p>	
Compétences requises	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants obligatoire Connaissance du fonctionnement des établissements d'accueil collectif et familial Connaissance des besoins et du développement des jeunes enfants Compétences managériales, capacité à diriger et animer une équipe Capacité à gérer un budget Capacité d'analyse et de synthèse Qualités relationnelles et grande capacité d'écoute - Rigueur et sens de l'organisation Sens du service en public	
Observations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7h30 heures par jour à effectuer sur les temps d'ouverture de la structure, compris entre 7H30 et 18H30 	